



AGGLOMÉRATION

Monsieur Bertrand DIRINGER
Président
Chambre Régionale des Comptes
25 Rue Paul Bellamy
BP 14119
44041 NANTES

PÔLE RESSOURCES

Réf: D202305096

Objet : Gestion du Trait de Côte - Réponse au rapport d'observations définitives

Affaire suivie par Frédéric BELLOT
frederic.bellot@lessablesdolonne.fr

02.51.23.00.15

Le **13 JUL. 2023**

Monsieur le Président,

Par le présent courrier, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les précisions et informations complémentaires que je souhaite apporter au rapport d'observations définitives consacré à la gestion du trait de côte par la ville et l'agglomération des Sables d'Olonne.

En préambule, je me réjouis de la tonalité très positive du rapport d'observations définitives qui met en avant la cohérence de l'action des Sables d'Olonne en matière de gestion du trait de côte « *au regard des enjeux auxquels son territoire est confronté* ».

La ville et l'agglomération des Sables d'Olonne ne peuvent que partager votre diagnostic quant aux risques auxquels le littoral est exposé puisque la submersion marine et l'érosion côtière constituent des enjeux majeurs, même si pour l'heure ils demeurent limités pour nos collectivités. Ainsi, comme le rapport le souligne, les collectivités sont passées « *d'une logique ponctuelle et localisée, centrée sur le risque de submersion marine, à une démarche globale, continue et intégrant davantage l'aléa de recul du trait de côte* ».

Vous le constatez, les efforts financiers fournis par les collectivités sur le sujet (2,23 M€ de 2018 à 2022) sont conséquents et devraient aller *crescendo*, ce qui pourrait contraindre l'agglomération à revoir sa position quant à l'instauration de la taxe GEMAPI, surtout en cas de baisse des subventions accordées par l'État, comme le suggère le rapport.

Le plan communal de sauvegarde (PCS) a été approuvé le 7 avril dernier par arrêté du maire. Malheureusement, en raison du départ de l'agent en charge de l'élaboration et de la mise à jour de ce document, il n'a pu être présenté au conseil municipal du 3 juillet 2023. Il le sera d'ici la fin de l'année 2023, dès le recrutement d'un remplaçant.

Concernant les recommandations formulées par la CRC, voici les éléments complémentaires que je souhaite apporter :

Recommandation n°1 : Elaborer et formaliser une stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte (article L. 321-16 du code de l'environnement)

Si le conseil communautaire des Sables d'Olonne Agglomération n'a jamais eu à se prononcer formellement sur une Stratégie Locale de Gestion du Trait de Côte (SLGTC), cela ne signifie pas que la collectivité agit sans vue d'ensemble.

Sans délibération formalisée à ce jour, Les Sables d'Olonne n'en déploie pas moins un programme d'actions concrètes concernant la gestion du trait de côte, allant d'une large information du public (expositions, articles dans les publications communautaires...), à la réalisation d'une cartographie précise du littoral afin de suivre son évolution au fil des années, en passant par l'entretien régulier et planifié des ouvrages de protections ainsi que la réalisation de travaux adaptés aux différents secteurs concernés.

La stratégie mise en œuvre par la ville et de l'agglomération des Sables d'Olonne, peut se définir en 3 verbes : comprendre, entretenir et anticiper.

Comprendre :

Comprendre, c'est assurer une veille régulière :

- pour le risque de submersion marine, 20 000 €/an sont consacrés à la veille des ouvrages de défense contre la mer,
- pour le recul du trait de côte, plus de 40 000 €/an sont consacrés à l'observation de la dune à Sauveterre et la Paracou par l'ONF, et à l'observation des corniches rocheuses sur la Chaume et Château d'Olonne (Tanchet-Cayola), par l'Observatoire Régional des Risques Côtiers (OR2C).

Entretenir :

- la défense contre la mer, ce sont tout d'abord des petits travaux d'entretien réguliers sur les 9 kms d'ouvrages maritimes. Depuis 2018, l'Agglo consacre 50 000 € par an à la réfection des joints du perré du remblai.
- La défense contre la mer, c'est également des travaux de restauration plus conséquents, indispensables à la pérennisation des ouvrages existants. (ex : la risberme Clemenceau, l'écluse de la rocade, le parapet promenade Godet). Au total depuis 2018, l'Agglo a investi 4 521 000 €

Anticiper :

- Anticiper, c'est localiser les risques et les évaluer. Depuis que l'État a transféré la compétence des submersions marines aux collectivités territoriales en 2017, l'Agglomération a consacré 250 000 € d'études : études géotechniques, études géoradar pour identifier les cavités sous voirie, relevés topographiques...)
- Anticiper, c'est se préparer à la gestion du risque. En élaborant des PCS, en réalisant des exercices de crise avec les services de secours et de sécurité pour acquérir les bons réflexes.
- Anticiper, c'est réaliser des travaux adaptés au risque, sans tomber dans le catastrophisme, ni l'angélisme. L'agglomération et la ville vont réaliser en 2023-2024 le chasse-mer de la promenade Clemenceau, la risberme de Tanchet, et la fermeture du parapet de la base de mer. Pour ces 3 chantiers majeurs, l'investissement total sera de 3 675 000 € TTC
- Anticiper, c'est évaluer et modéliser les risques futurs. Le rapport du GIEC de l'été 2021 qualifiait le scénario d'une montée des eaux de 60 cm à l'échéance 2100 d'optimiste. Nous avons donc lancé des études complémentaires pour étudier des scénarii plus réalistes : Xynthia + 85 cm et Xynthia +110 cm.

Aux Sables d'Olonne, Xynthia + 60 cm, c'est :

- 2 094 enjeux (infrastructures, réseaux, bâtiments),
- 1 781 bâtiments,

Aux Sables d'Olonne, Xynthia + 110 cm, c'est :

- 2 928 enjeux (infrastructures, réseaux, bâtiments), soit 40 % de plus.
- 2 264 bâtiments, soit 27 % de plus.

- Anticiper, c'est accompagner les propriétaires de maisons concernés par le risque de submersion à adapter leur logement. Depuis 2022, 130 propriétaires nous ont sollicité pour bénéficier d'un diagnostic complet pris en charge intégralement par l'Agglo (chaque diagnostic coûte 822 € TTC). Soit 6 % des propriétaires concernés par le risque de submersions.

Notre littoral n'est pas homogène sur l'ensemble de ses 23 km de long. Les risques et les enjeux ne sont pas les mêmes au nord du territoire, où les dunes non urbanisées connaissent une érosion relativement rapide, que le long du remblai, densément habité mais où l'érosion est inexistante.

Aussi l'agglomération doit adapter ses réponses en fonction des secteurs concernés, allant de la simple observation pour les dunes de Sauveterre, jusqu'à la fixation du trait de côte sur le remblai.

Enfin, depuis 2017 et la création de la communauté d'agglomération et 2019 avec celle de la commune nouvelle, nos collectivités ont entrepris la révision de plusieurs documents de planification très importants : le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et le Plan Local d'Urbanisme intercommunale (PLUi). Ces documents de planification stratégiques, une fois adoptés intégreront, bien sûr, les risques littoraux en l'état actuel des connaissances et déclineront les orientations stratégiques locales de gestion du trait de côte en conséquence.

Je vous confirme que lorsque ces documents, dont l'élaboration demande une quantité très importante de temps et de travail, seront arrêtés et approuvés, en 2024, l'agglomération pourra se consacrer à l'élaboration formelle d'une stratégie locale de gestion du trait de côte telle que rendue possible par la loi du 22 août 2021 « Climat et résilience », qui sera synthétisée

Recommandation n°2 : Élaborer un plan d'urbanisme intercommunal, cohérent avec les futures cartographies des risques d'érosion côtière et stratégie locale de gestion du trait de côte

La chambre, pour illustrer le caractère trop peu contraignant des PLU en vigueur dans l'attente du nouveau PLUi, prend pour exemple la démolition-reconstruction de la base de mer, située quai Dingler, en pointant son incohérence avec le PPRL. Pourtant, sur le site de l'actuelle base de mer, classé en zone rouge du PPRL, sont autorisées, sous conditions, les démolitions-reconstructions de bâtiments destinés à accueillir des activités exigeant la proximité immédiate de l'eau, à conditions qu'elles ne donnent pas lieu à création de logements ou de locaux à sommeil.

Pour ce projet, la ville a agi avec responsabilité, en conformité avec le PPRL et le PLU, puisque le programme de la nouvelle construction prévoit entre autres :

- La côte plancher du bâtiment établie à 6 mètres, contre 4,80 actuellement,
- La suppression de l'escalier central donnant à la mer, avec le rétablissement de la continuité du perré maçonné,
- Des procédés constructifs adaptés aux chocs mécaniques par paquets de mer,
- L'absence de locaux de formation.

De fait, ces mesures, au lieu d'accroître les enjeux exposés aux risques, les diminuera, tant pour le risque de submersion que celui d'érosion.

Par ailleurs, comme le rappelle le rapport, depuis la création de la commune nouvelle, le 1^{er} janvier 2019, les PLU d'Olonne sur Mer, de Château d'Olonne et des Sables d'Olonne

coexistent et s'appliquent chacun sur leur secteur. Après avoir décidé le 20 septembre 2019, d'exercer la compétence PLU, la communauté d'agglomération, le 31 janvier 2020, a prescrit l'élaboration d'un PLUi, concernant l'ensemble de son territoire, prenant ainsi en compte, depuis maintenant plus de 3 années, la recommandation n°2 émise par la CRC.

Au terme de presque 5 années (délai qui n'a rien d'exceptionnel, malheureusement au regard des phases réglementaires et de concertation inhérentes à ce type de document), le PLUi devrait être approuvé fin 2024.

Ce document, prendra bien entendu en compte les risques d'érosion côtière et de submersion marine ainsi que leur projection à long terme, en intégrant notamment une cartographie actualisée de ces risques ainsi que l'ensemble des prescriptions du PPRL, complétant ainsi la stratégie de gestion du trait de côte de nos collectivités.

En espérant vous avoir apporté les éléments nécessaires pour éclairer et compléter le contrôle de la Chambre,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes respectueuses salutations.



Yannick MOREAU

Maire des Sables d'Olonne
Président de l' Agglomération